



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre
des Députés

Luxembourg, le 4 mai 2017

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question à Madame la Ministre de la Santé ainsi qu'à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale au sujet du vol d'un nombre important d'endoscopes au Centre hospitalier de Luxembourg (CHL).

Récemment des endoscopes d'une valeur évaluée à 800.000 euros ont été volés au sein du service de gastroentérologie du CHL. Selon les responsables de l'hôpital il s'agirait d'un acte professionnel. En effet, le vol d'un matériel de pointe d'une telle envergure cible plus que probablement un marché contrôlé par le crime organisé. Cette piste est renforcée par le fait qu'un hôpital belge a été victime d'un vol similaire le même weekend.

A noter que l'achat de tel matériel médical est prévu dans l'enveloppe budgétaire des hôpitaux. En effet, c'est le gouvernement qui fixe dans les années paires, au 1^{er} octobre au plus tard, une enveloppe budgétaire globale des dépenses du secteur hospitalier pour les deux exercices à venir.

Au vu de ce qui précède, j'aimerais poser les questions suivantes aux ministres concernés :

- Les ministres ont-ils connaissance d'autres cas de vols similaires qui laissent indiquer des liens avec le crime organisé ? Dans l'affirmative, de combien de cas s'agit-il ?
- Quelles sont les recommandations de sécurité que le gouvernement donne aux hôpitaux en ce qui concerne la sécurité du matériel médical et d'ailleurs aussi pour celle des médicaments dont certains sont catégorisés comme stupéfiants ? Les dispositifs de sécurité seront-ils dorénavant renforcés ?
- Est-ce qu'une telle perte sera compensée pour l'hôpital concerné ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Jean-Marie Halsdorf
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Dossier suivi par: JOME Laurent
Tel: 247 85510
Email: laurent.jome@ms.etat.lu

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

31 MAI 2017

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Luxembourg, le 31 mai 2017

Concerne: Question parlementaire n° 2958 du 4 mai 2017 de Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf
Réf. : 81dx400b6

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale et de la soussignée à la question parlementaire n° 2958 du 4 mai 2017 de Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf concernant "Voï d'endoscopes au Centre hospitalier de Luxembourg".

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

La Ministre de la Santé,


Lydia MUTSCH





Réponse de Madame la Ministre de la Santé et de Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale à la question parlementaire n° 2958 du 4 mai 2017 de Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf concernant "Vol d'endoscopes au Centre hospitalier de Luxembourg".

Les ministres ont-ils connaissance d'autres cas de vols similaires qui laissent indiquer des liens avec le crime organisé ? Dans l'affirmative, de combien de cas s'agit-il ?

Le Ministère de la Sécurité sociale, le Ministère de la Santé, la Caisse nationale de santé (CNS) et les services de la Direction de la santé n'ont pas eu connaissance de vols similaires ; des vols de matériel informatique et de bureau ont déjà eu lieu, mais de manière isolée, laissant plutôt évoquer des vols « opportunistes ».

La Direction de la santé n'a pas connaissance d'un recensement de tels vols au niveau national. Ces vols constituant des infractions, leur enregistrement et leur recensement éventuel relève de la Police Grand-Ducale.

Quelles sont les recommandations de sécurité que le gouvernement donne aux hôpitaux en ce qui concerne la sécurité du matériel médical et d'ailleurs aussi pour celle des médicaments dont certains sont catégorisés comme stupéfiants ? Les dispositifs de sécurité seront-ils dorénavant renforcés ?

Le Ministère de la Sécurité sociale et le Ministère de la Santé ne participent pas à l'élaboration des mesures de sécurité dans les établissements hospitaliers et n'émettent aucune recommandation à ce titre.

La sécurité du matériel et des médicaments dans les hôpitaux relève de leur organisation propre, sous la responsabilité de leur département administratif.

Est-ce qu'une telle perte sera compensée pour l'hôpital concerné ?

Cette question ne relève ni des compétences du Ministère de la Sécurité sociale, ni du Ministère de la Santé.

Le département de la Sécurité sociale n'a été informé du sinistre que par la voie de la presse, il ne détient dès lors pas d'autres informations que celles y ayant figuré. A l'heure actuelle, la CNS ignore si l'hôpital compte émettre des revendications à l'encontre de l'assurance maladie.

Il y a lieu de préciser que les hôpitaux peuvent contracter des assurances pour se prémunir du risque opérationnel et financier lié à de tels incidents.